

## ABONNEMENT

Canada. Un an . \$2.00  
 Etats-Unis " " .. \$2.25  
 Etranger. 1 an. Fr. 13.50  
 Prix spécial pour les  
 étudiants, les instituteurs  
 les institutrices et les mem-  
 bres de l'A.C.J.C.:  
 Canada. Un an . \$1.00  
 Etats-Unis " " .. \$1.25

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## AVIS

Toute demande de  
 changement d'adresse  
 doit être accompagnée  
 de l'ancienne adresse.

## BUREAUX

37 Chemin Ste Foy  
 QUEBEC

Téléphone 1750

## SOMMAIRE

28 août 1920

Criblures J. F. Dumontier  
 Les conditions religieuses de la société  
 canadienne Card. Bégin,  
 L'Evangile J. F. Dumontier  
 Mes Fiches J. F. Dumontier  
 La question ouvrière  
 fr. L.E. Trudeau, O. P.,  
 La famille chrétienne Henri Bourassa  
 Il y a 35 ans  
 Bulletin bibliographique J.F. D.  
 La Ligue Nationale de Colonisation  
 (Une oeuvre pour aider les colons et  
 combattre la désertion du sol.)

## Criblures

Le français du surintendant de notre instruction.

La littérature académique de M. Cyrille Delage sera quelque bon jour couronnée par quelques bonnes gens du monde de notre enseignement.

Sa dernière lettre aux commissaires d'écoles, en date du 15 avril 1920, est particulièrement propice à la culture du laurier rustique.

J'en détache quelques fragments, — en soulignant aux meilleurs endroits.

"Certaines corporations ne semblent pas réaliser l'importance qu'il y a de tenir les écoles et leurs dépendances dans un état de propreté à l'épreuve de toute critique....

"Il faut examiner la cave, voir . . . . si les soupiraux et le solage sont en bon ordre . . . . si les cheminées et les poêles ont un tirant suffisant, faire un ramonage des tuyaux et des poêles . . . .

"Nettoyer le hangar, le passage et les lieux d'aisances et ayant soin de vider les fosses à fonds."

L'importance de certaines réalisations n'échappe à personne, tandis que la réalisation d'une importance peut échapper à plusieurs, surtout à ceux qui semblent méconnaître l'importance de la propreté scolaire.

Un solage peut être en bon état ou en mauvais état, en ordre ou en désordre, mais si vous le déclarez être en bon ordre, vous l'établissez sur un pléonasmé, et quand le bon ordre aura cessé, vous serez obligé de dire, pour être logique, que votre solage est en mauvais désordre.

Lorsque les cheminées et les poêles se mettent à avoir du tirant, la situation s'aggrave: on fait une immersion dans l'inconnu. Ordinairement, les navires ont un tirant d'eau, et les cheminées un tirage d'air. Dans les gros poêles, il est vrai, on place quelquefois des tirants: ce sont des barres de fer arrêtées à l'extérieur des parois pour en empêcher l'écartement.

Quand on veut vider à fond une fosse, on ne doit pas laisser de s dans le fond. Il ne faut pas adopter le procédé officiel.

Monsieur le Surintendant de l'Instruction Publique ayant conseillé de faire le ramonage des cheminées scolaires pendant les vacances, j'ai cru opportun de

commencer par ramoner la haute cheminée du Département, afin d'en améliorer le tirage en faisant disparaître les parcelles d'une suie qui tache le style officiel.

\*\*\*

## Préoccupations divergentes.

Dimanche, le 18 juillet, une lettre très opportunément écrite par le Cardinal Bégin, qui vient d'arriver de Rome, était lue dans toutes les églises de l'archidiocèse de Québec.

Le lendemain, l'Événement publiait une analyse de cette lettre. "... Après avoir célébré les vertus canadiennes, le premier pasteur du diocèse signale à ses brebis les dangers qui les menacent particulièrement et contre lesquels le Pape leur demande d'avoir l'oeil toujours ouvert.

"... Au nom du Pape, Son Eminence condamne avec vigueur l'établissement des cours de divorce au Canada: il s'insurge non moins violemment contre le féminisme, le mauvais théâtre et le cinéma...."

"Le vénéré cardinal-archevêque de Québec termine cette lettre pastorale, digne d'être comparée, et par les avis sages et pratiques qu'elle contient et par les qualités de son style, à une épître de Grégoire de Nazianze, en demandant aux fidèles du Canada de mettre toutes leurs bonnes résolutions sous le patronage de Sainte Marguerite Marie et de Sainte Jeanne d'Arc, à la canonisation desquelles il a assisté à Rome.

"Longue vie à Son Eminence."

Et le rite est terminé.

Bonsoir, monseigneur.

Maintenant, on s'en va au cinéma.

Après l'écho de la Basilique, l'écho du Théâtre.

L'Auditorium avait promis le déroulement d'un film portant cette légende aguçante: *Male and Female*.

L'Événement va s'en occuper. Il a rendu hommage à son "vénéré cardinal-archevêque" dénonçant le cinéma. Dans une colonne voisine il signalera, en style élégant, l'initiative de l'Auditorium.

"*Male and Female* à l'Auditorium.

"*Male and Female*, titre suggestif et tentateur! Et cela remplit toutes les espérances que son titre fait naître, elle les dépasse."

Favorablement impressionné par la lettre du Cardinal, l'Événement n'a pas été désagréablement impressionné par les soixante danseuses de *Chu Chin Chow*, qui étaient à l'Auditorium le 12 août.

Laissons-le s'en expliquer lui-même.

"en toute justice."

"Dans la mise en scène et l'exécution de l'oeuvre on a dépensé une somme d'art vraiment énorme et un goût exquis. Quiconque n'a jamais eu l'avantage de visiter Bagdad et ses bazars verra réaliser dans cette pièce toutes les fantaisies qu'une imagination vive peut concevoir de ce pays du luxe et des mystères orientaux. Pour nous, ce fond du tableau est le grand mérite de *Chu Chin Chow*. Il est un autre cependant, que, en toute justice, nous devons publier, celui de l'épuration de tout détail choquant et de mau-

vais goût au point de vue mœurs, tant discuté. Sans doute à travers le prisme de la fable, nous entrevoyons parfaitement que cette munificence orientale n'avait d'objet que de mieux servir les passions; mais le côté comique des personnages aidant, il ne reste guère de mauvaise impression de cette comédie paienne, les danses scabreuses des houris ayant été remplacées par des fantaisies épileptiformes de vierges folles, auxquelles, même dans le costume, on avait essayé, autant que possible, d'enlever le détail vulgaire.

"Du jeu des artistes, nous aimons à proclamer qu'il n'était pas américain, ce qui veut déjà dire qu'il n'était pas mauvais. Il est évident que cette troupe est bien balancée et parfaitement exercée. Le directeur artistique semble avoir inculqué aux figurants nègres eux-mêmes, voire à la mule ou au chameau des marchands d'huile d'olive et de soieries, le souci de l'exactitude. Ce genre vaut cent fois mieux que le cinéma à la mode du jour, et le public a paru rafraîchi par cette diversion à la stupidité grotesque de l'écran "Made in America."

Faisons maintenant un petit syllogisme.

Le film américain est d'une stupidité grotesque.

Or, l'Événement fait souvent de la réclame pour le film américain.

Donc . . . .

\*\*\*

Avocats autorisés à devenir rogneurs d'ongles, cirEURS de bottes et ajustEURS de boucles capillaires.

La sphère d'activité du Barreau vient d'être élargie. Le 3 août 1920 des Lettres patentes ont été signées, à Québec, "constituant en corporation Frank Callaghan, François-Xavier Biron, avocats, et Joseph-Edward Duckett, étudiant en droit, tous de la cité de Montréal, aux fins suivantes:

"Se livrer au genre d'affaires qui consiste à tenir échoppe de coiffeur, de manucure, de cirage des chaussures, et faire tous autres actes nécessaires ou avantageux à l'accomplissement des objets précités."

Ce style frisé déferle sur toute une colonne de notre *Gazette officielle*, dans laquelle sont énumérés de plus amples pouvoirs conférés à Callaghan, Biron & Duckett qui pourront "faire toutes les choses précitées ou aucune d'icelles comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, et soit seuls soit conjointement avec d'autres, sous le nom de Paquette, Limited."

Je suppose qu'à la rentrée des tribunaux cette initiative nous sera signalée en termes grandiloquents, — têtes, mains et pieds judiciaires été préalablement touchés par Paquette, Limited.

\*\*\*

Les degrés du Devoir.

Le *Devoir* nous apprend que l'Université McGill a conféré des degrés à quelques-uns des journalistes anglais qui nous visitent en ce moment.

En France les universités confèrent des grades.

J. F. DUMONTIER.

## Les conditions religieuses de la société canadienne

Lettre de S. E. le Card. Bégin

Lettre pastorale publiée par son Eminence le Cardinal L. N. Bégin, à l'occasion de son retour de Rome.

Louis-Nazaire Bégin, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très Chers Frères,

Arrivé récemment de Rome, où nous appelait les affaires les plus graves, nous sentons le besoin d'épancher dans vos âmes les pensées et les sentiments que nous rapportons de ce pèlerinage, le dernier sans doute qu'il nous sera donné de faire, au déclin d'une existence dont tout nous avertit que le terme ne saurait être désormais éloigné.

Nous avons eu le bonheur de nous agenouiller de nouveau sur le tombeau des glorieux Apôtres Pierre et Paul. Nous avons revu avec émotion tant de pieux sanctuaires immortalisés par la trace des saints, et que nous visitâmes pour la première fois, il y aura bientôt soixante ans, dans la ferveur de notre jeunesse cléricale. Nous avons porté nos suprêmes hommages, ceux de tout le clergé et de tous les fidèles de l'archidiocèse, au Chef vénéré de l'Eglise, notre bien aimé Père et Pontife, Benoît XV.

Reçu à plusieurs reprises, et de la façon la plus bienveillante, par Sa Sainteté, Nous lui avons dit combien notre peuple lui reste toujours profondément attaché: combien sincère est sa foi, combien consolante sa vitalité religieuse: quels progrès fait dans notre pays le catholicisme qui, comme aux premiers jours de notre existence nationale, tire toute sa sève et toute sa vigueur de l'Eglise Apostolique et Romaine.

Le Saint Père nous a interrogé sur la solidité de vos croyances, ainsi que sur les dangers qui menacent, parmi nous, l'avenir de la religion. Tout en lui faisant part de nos espoirs, nous ne lui avons pas caché nos craintes. Et c'est en conformité de son plus vif désir que Nous voulons aujourd'hui, Nos très chers Frères, vous marquer à vous-mêmes ce qui nous rejouit, chez nous, et ce qui nous inquiète; ce qui fait la force de notre société chrétienne du Canada, et ce qui si nous n'y prenons garde, sera bientôt sa grande faiblesse.

L'Eglise catholique repose sur la Papauté comme sur une base inébranlable. C'est le roc où Dieu l'a appuyée en la fondant.

Toutes les institutions humaines sont tributaires du temps et de son oeuvre de mort. Seule, l'Eglise, parce qu'elle est divine, défie les révolutions. En face des empires qui s'émiettent, sa constitution or-

ganique demeure intacte. En présence des dynasties qui s'écroulent, le Pape qui la régit garde tous ses pouvoirs souverains et toute son auguste majesté. Jamais la pérennité de la grande société catholique à laquelle nous nous glorifions d'appartenir, n'a brillé d'un plus vif éclat que pendant la dernière guerre, et au milieu des terribles crises politiques et sociales que cette catastrophe a provoquées.

Ce phénomène frappe tous les yeux. Les pouvoirs civils, par un instinct de vie, se tournent vers la seule puissance capable de leur offrir de solides garanties d'ordre, de sécurité et de justice. La France notre ancienne mère patrie, qui sous l'influence des sectes, avait rompu avec Rome, renoué ses traditions séculaires. Instruite par l'épreuve, poussée par l'intérêt, et reconnaissante à Dieu d'une victoire très chèrement payée, elle va reprendre auprès du Pape, nous l'espérons du moins, à la grande joie des catholiques français des deux mondes, sa place de Fille aînée de l'Eglise. Elle sent que, pour combattre les forces d'anarchie qui se dressent contre l'ordre social, elle a besoin du catholicisme dont le Pape est le chef.

Le Pape est le gardien jaloux, incorruptible, des principes de vérité et de justice sans lesquels les sociétés ne sauraient subsister. On a refusé d'entendre sa parole. On a voulu, soit par haine, soit par préjugé, soit par ignorance, l'écarter des conseils de la paix. La paix n'a pu être solidement établie. Et le monde reste atteint d'un mal si profond, il subit le choc de passions si redoutables, que l'intervention du Pape s'impose, que son autorité infaillible apparaît comme le seul moyen de retenir le monde sur la pente de l'abîme.

Quarante ans se sont écoulés depuis la révélation du dogme de l'infaillibilité papale. Cet acte providentiel, en donnant à la Papauté, un accroissement de pouvoir qui a permis d'exercer, sur les intelligences et sur les nations, un empire dont nous éprouvons plus que jamais le besoin, et dont nous constatons plus que jamais les effets salutaires.

Des voix protestantes ont loué, chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, de probité, d'équité, le noble et religieux civisme, qui les distingue et qui les honore. Ce portrait, Nos très chers Frères, n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire. Remercions la divine Providence de la grâce très précieuse qu'elle nous a faite en nous tenant toujours très fermement unis, nous fils de la France, devenus plus tard sujets britanniques, à la Papauté et à l'Eglise romaine.

C'est par sa soumission aux enseignements de Rome, par sa docilité à la parole et aux directions du Saint-Siège, que notre peuple a pu conserver, en même temps que l'intégrité de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, ses traditions et ses pratiques religieuses, son instinct d'ordre social. Dans leurs voyages successifs au centre de la catholicité, vos évêques, Nos très chers Frères, se sont fait un devoir de se bien pénétrer de la pensée du Pape, et de se mettre ainsi en état de vous communiquer à leur retour, avec toute l'efficacité nécessaire, les doctrines qui alimentent dans les âmes la vie chrétienne et l'esprit catholique. Greffée sur le tronc vigoureux planté à Rome par l'apôtre Pierre, notre Eglise n'a cessé d'y puiser ses principes de force, ses éléments de fécondité.

La société catholique canadienne se dilate rapidement par la création de nouvelles œuvres, de nouvelles paroisses, de nouveaux diocèses. Le Saint-Père voit

avec bonheur tous ces progrès qui accusent la vitalité de notre foi, et d'où sortira, si nous restons fidèles à nous-mêmes, l'une des Eglises particulières les plus fortes, les plus florissantes, de tout l'univers. Unies, dans le respect de leurs droits par les liens d'une charité mutuelle, les races dont cette Eglise du Canada se compose, contribueront puissamment à étendre le royaume de Jésus-Christ et à consoler Notre-Seigneur du mépris de tant d'autres peuples pour son œuvre de régénération et de salut.

Toutefois, Nos très chers Frères, nous aurions tort de nous endormir dans l'illusion d'une confiance aveugle. L'ennemi de la vraie religion redouble, partout, d'activité et de ruse pour tromper les esprits, pour fausser les consciences. Et ses efforts, hélas! sont loin d'être vains!

Le Pape demande aux catholiques canadiens d'avoir l'oeil ouvert sur les dangers qui les menacent, de garder avec le plus grand soin leurs traditions et leurs institutions, de ne pas permettre, par exemple, que l'Etat empiète sur les droits de l'Eglise et les droits des parents en matière scolaire.

L'effroyable crise par laquelle passe le monde, et l'immense conflit qui l'a précédée et déchainée, sont des effets directs de l'école sans foi et sans Dieu installée par les pouvoirs politiques, dans un trop grand nombre de pays. Des gouvernements, des fonctionnaires de l'Etat, se sont substitués à l'Eglise et à la famille dans l'œuvre fondamentale de l'éducation de la jeunesse. D'innombrables générations ont grandi en dehors de toute atmosphère religieuse. L'ignorance des dogmes religieux et des préceptes de la morale chrétienne a fait jaillir un torrent d'erreurs, de passions, d'instincts sauvages, dont le spectacle glace les âmes d'épouvante. L'enseignement laïque et neutre, dans toutes les phases du développement de l'esprit, est le chancre qui ronge au flanc la société moderne, et lui inocule le virus de l'anarchie et des plus viles jouissances.

Grâce à Dieu, nous avons, dans notre province de Québec, un système scolaire qui, sans être parfait, donne à l'Eglise et aux parents une place très appréciable, et constitue parmi nous l'un des remparts de l'ordre. Sachons défendre ce rempart contre tous les assauts, directs ou indirects, ouverts ou déguisés. Défions-nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la main mise du gouvernement fédéral ou provincial, sur la vie de l'école, et qui préchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre; et nous y voyons l'une des formes de ce socialisme d'Etat qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions.

L'Etat ne se contente pas d'envahir les droits scolaires des parents. Il porte la main sur le lien sacré du mariage. Il tente à la constitution même de la famille, et il y sème des germes de division, de corruption et de mort. Jusqu'ici, Nos très chers Frères, notre législation fédérale, tout en reconnaissant le principe immoral du divorce, s'est abstenue d'en favoriser la contagion. Ce fléau si redoutable pour l'honneur des sociétés chrétiennes et le bonheur des foyers, a été circonscrit. La porte du divorce, du moins dans les plus vieilles provinces du pays, n'a été, pour ainsi dire, qu'entr'ouverte.

Or, voici que des esprits mal inspirés, travaillent à établir, dans toute l'étendue du Canada, des Cours régulières chargées de séparer ce que Dieu a uni. Une proposition de loi a été formulée en ce sens. C'est un défi à la loi ecclésiastique et divine. Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative de propager ce que nous considérons comme l'un des

plus grands maux qui puissent affliger les peuples. Tout acte législatif instituant ou facilitant le divorce, est une œuvre de perversion morale et de décadence sociale.

Cette fausse conception du mariage n'est pas sans relations avec les doctrines féministes qui tendent à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère pour la jeter sur la place publique, et en faire la rivale de l'homme dans tous les domaines. Nous exhortons les femmes catholiques du Canada, notamment nos diocésaines, à demeurer toujours et partout, ce que la nature et la grâce les ont faites, à n'ambitionner que le rôle propre, et conforme à leurs aptitudes, dont la Providence les a chargées: rôle très grand, très noble, éminemment nécessaire et qu'elles doivent s'efforcer de remplir avec tout le zèle, tout le dévouement, toute la vertu généreuse dont elles sont capables.

Cette vertu, exposée de nos jours aux plus grands périls, leur fera éviter, entre autres pernicieux usages, les modes immodestes si vigoureusement dénoncées par Benoit XV et l'épiscopat catholique de tous les pays. Il y a, dans ces modes perverses, un outrage aux mœurs, un attentat à la pudeur qui évoque les hardieses et les hontes de la corruption païenne. Nous voulons que, dans chacune des paroisses de notre diocèse, les curés flétrissent, du haut de la chaire, en termes dignes mais courageux, les costumes indécents, et qu'ils inscrivent au programme des confréries de femmes, Dames de Sainte-Anne ou Enfants de Marie, qu'ils dirigent une lutte énergique contre ce fléau dont la contagion fait tant de ravages.

Un autre signe de la déchéance de nos mœurs, c'est le mauvais théâtre, le cinéma séducteur, dont les spectacles propres à capter les regards imprudents, allument en tant de jeunes cœurs la flamme impure et préparent des chutes si lamentables. Notre bonne ville de Québec, naguère encore presque complètement étrangère à ces amusements, se voit envahie, jusque près de nos églises, par le déploiement astucieux d'un art où la morale et le bon goût sont très fréquemment blessés. Les parents honnêtes, soucieux du salut de leurs enfants, devraient se liguier pour faire le vide autour de ces foyers où s'attise, dans la jeunesse, le vice précoce, et où se dépensent frivolement tant d'heures et de sommes précieuses.

Que de jeunes gens des deux sexes désertent les campagnes et la vie rurale pour venir jouer dans les villes, des plaisirs de toute sorte qui les y attirent. Des patriotes éclairés ont jeté le cri d'alarme, et nous estimons qu'il est de notre devoir d'y faire écho. L'agriculture a été, dans le passé, l'une de nos grandes forces. Si cette force fléchit faute de bras, le malaise économique dont nous souffrons ne fera que s'aggraver; les centres industriels se congestionneront; et nous ne tarderons pas à éprouver le funeste contre-coup, matériel et moral, de la rupture de l'équilibre partout nécessaire entre la marche de l'industrie et la production agricole.

Chers fils de cultivateurs, sachez donc apprécier la vie prospère qui vous est faite sur le sol fécondé des sueurs de vos ancêtres, et qui a pu jusqu'ici donner à notre peuple l'aisance, la sécurité et la paix. Croyez-en l'expérience à laquelle notre âge et des observations répétées en divers pays, nous permettent de prétendre: notre classe agricole est l'une des plus heureuses de la terre. Ni les salaires alléchants que l'on gagne dans les cités, ni les loisirs dont on y jouit, ni les plaisirs que l'on s'y accorde, ne peuvent égaler les remarquables avantages inhérents au régime terrien où croissent et travaillent.

# Jos. COTE,



IMPORTATEUR et NEGOCIANT

EN GROS

Cigares, Cigarettes, Tabacs de toutes sortes et articles de fumeurs en général.

Biscuits, Confiseries, Epicerie  
Nos Prix sont intéressants

Une simple visite vous convaincra de notre immense assortiment.

Bureaux et Magasins :

188, Rue St-Paul

ENTREPOT :

119, Rue St-André

SUCCESSALES pour articles de fumeurs dans toutes les parties de la ville.

dans la crainte de Dieu et la joie d'une bonne conscience, les générations robustes qui sont l'honneur de nos familles et l'espoir de notre race.

Ce sont là, Nos très chers Frères, des réflexions qui nous ont paru opportunes, et que nous croyons devoir livrer à votre plus sérieuse attention. Méditez-les avec soin, et faites-en jaillir, pour le détail de votre conduite, des résolutions solides et pratiques.

Ces résolutions que nous attendons de vous, mettez-les sous le patronage des deux grandes saintes dont l'Eglise vient de consacrer solennellement la vertu, et que nous avons eu le bonheur, pendant notre récent séjour à Rome, d'entendre glorifier sous les voûtes de la Basilique Vaticane: sainte Marguerite Marie, et sainte Jeanne d'Arc.

Sur les lèvres de ces vierges illustres, filles très pures de notre ancienne mère patrie, la voix de la religion prend les accents les plus pathétiques. Dans la poitrine de ces héroïnes bat le Coeur de Jésus, vibre l'âme de la France chrétienne. Apprenons, par leurs exemples, à servir Dieu tout d'abord, et à pénétrer notre patriotisme de tout ce qui élève, ennoblit, fortifie le culte de la patrie.

Catholiques et franco-Canadiens, associations dans un sentiment de commune fidélité l'Eglise, notre mère spirituelle, et le Canada, notre patrie terrestre. Restons profondément soumis à toutes les doctrines de l'Eglise et à toutes les directions du Pape. Et, pour cette raison même, écartons soigneusement de notre peuple tout ce qui pourrait ternir son renom religieux, la pureté de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, l'éclat de ses vertus sociales.

Nous ne saurions mieux servir la cause canadienne qu'en faisant de notre attachement à Dieu l'indispensable condition de notre dévouement pour les intérêts de notre pays.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le

fin en 6ième

Passim collecta

Folio 18

# Mes Fiches

(COMPILATION DUMONTIER)  
Québec

## Documents:

### Une requête des Cantons de l'Est

Le 12 mai 1828, une requête dont la teneur suit, a été présentée à la Chambre des Communes d'Angleterre par les habitants d'origine britannique établis dans les Cantons de l'Est du Bas-Canada.

A petition of His Majesty's dutiful and loyal subjects of british birth or descent, inhabitants of the Townships of Dunham, Stanbridge, Saint-Armand, Sutton, Potton, Stanstead, Bamson, Barford, Hereford, Farham, Brome, Bolton, Hatley, Compton, Clifton, Granby, Shefford, Sukeley, Oxford, Ascot, Eaton, Newport, Bury, Hampton, Milton, Barton, Durham, Melborne, Windsor, Shipton, Stoke, Dudswell, Simpson, Kingsey, Grantham, Wickham, Wendover, Brompton and other townships and places situated on the south-east side of the river Saint Lawrence, in the Province of Lower Canada, setting forth:

That the number of inhabitants of british birth and descent now residing in the Province of Lower Canada exceeds 80,000 souls, a greater amount than all the inhabitants of the country when it first became a colony of England;

That the Townships of Lower Canada form a large portion of the territorial extent of the Province, separate from the seigniories, or old french feudal grants thereof, and are inhabited by a population of upwards of 40,000 souls, almost wholly composed of persons of british birth and descent, whose numbers are continually augmenting, besides their natural increase, by the desirable accession of emigrants from the mother country;

That so long ago as the year 1763, His Majesty's proclamation assured to his subjects coming to settle upon the then ungranted lands in Canada the benefit of the laws of his realm of England;

That the assurances of this proclamation were, as to them, sanctioned and confirmed by the exception contained in the statute 14 Geo. 3, which declared that the provisions of the said Act, establishing french laws, should not extend nor be construed to extend to lands to be granted in free and common socage, the exclusive tenure of the townships;

That no provincial enactments of provisions were made towards carrying into practical operation the valued privileges of the english laws which had been as aforesaid assured to them, although the wishes of the townships in that particular were loudly expressed and universally known;

That, in consequence, the Imperial Parliament, in its beneficence, was pleased, in the sixth year of the reign of His present Majesty to pass an Act, not less called for by a due regard to national honour than by a sense of justice to the petitioners, wherein any doubts too scrupulously entertained in respect to the construction of the aforesaid statute 14 Geo. 3 have been happily removed in relation to the townships, and the english law respecting tenures established therein;

That it hath come to the knowledge of the petitioners that numbers of the inhabitants of the seigniories, influenced by the french canadian leaders of the Hou-

se of Assembly, are now petitioning the Imperial Legislature for the repeal of the before mentioned statute of the sixth year of His present Majesty, commonly called the *Canada Tenures Act*;

That the petitioners, for the blessing conferred by the said statute of the Imperial parliament in bestowing upon them the benefit of the laws of their parent country, and preserving the ties and character which connect them with the Empire to which they belong, feel a weight of gratitude greater than they can express, and will at all times be ready to defend those ties against any invader of enemy, either in Lower Canada or elsewhere. Their gratitude is deeply felt on behalf of their countrymen, the emigrants from Great Britain, who may now be induced in great numbers to settle among them, but who, without the benefit of english laws, would for the most part have been led to seek an asylum elsewhere, as they have, unhappily for that Province, too often done in times past;

That in order to give practical effect and scope to the benefits conferred upon them by the recent Act of the Imperial Parliament, and also to prevent the machinations of the french canadian House of Assembly to their ruin, it becomes necessary that the Townships, which have never hitherto been represented in the Provincial Legislature, notwithstanding their repeated solicitations in that behalf, should be divided into counties entitled to send members to the Provincial Legislature, and that competent Courts and jurisdictions should be established among them for the administration of justice, in conformity to the laws which have been beneficially accorded to them by the mother country;

That while the petitioners were waiting patiently the effect of their repeated solicitations for redress of grievances to be administered by the Provincial Legislature, the Legislative Council, in the session of the year 1825, by recommendation of his Excellency the Governor in Chief, passed a bill of the most salutary description, introducing into those townships the english law of dower and conveyance, and making incumbrances special, establishing also public offices therein for the enregistration of all mutations of real property and of all mortgages on the same;

That though the bill, carefully abstaining from every unnecessary innovation, neither disturbed the routine, nor touched the customs of the French Canadians in the seigniories, the House of Assembly, evincing its characteristic disregard for the claims of the petitioners, neglected to proceed upon the said bill, when sent down for concurrence, and they are therefore constrained to pray the interference of the Imperial Parliament for the establishment of Register Offices as aforesaid.

The petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to pass an Act to authorize the erection of the Townships into a competent number of counties, according to extent of territory, to the end that the interest of the population of emigrant settlers may be provided for by a due proportion of representation equivalent to their just claims, and also to establish such competent number and description of Courts and jurisdictions as the interests of those extensive sections of the Province and the ends of justice may require; and further to establish public Offices of Registry for the enregistration of all acts and deeds conveying or incumbering real property therein.

Citer ce document, c'est déterrer la grosse racine de l'impérialisme au Canada.

Les signataires de la requête du 12 mai 1828 disent: — "England is the mother country, the parent country; we belong to the Empire".

On ne saurait reprocher à des Anglais venus au Canada de tenir un pareil langage. Mais comment peuvent-ils, eux, exiger que nous professions les mêmes sentiments et que notre impérialisme soit autre chose qu'un impérialisme géographique?

Au cours de la guerre de Sept Ans, — guerre que l'Angleterre a commencée par un coup de Jarnac, — les sort des armes nous a fait passer sous la domination britannique. Pour des raisons supérieures d'ordre social, nous avons loyalement accepté le fait accompli, et notre allégeance politique au Roi d'Angleterre est devenue un devoir national que nous ne cherchons pas à éluder, mais dont le cadre doit rester équitablement fixé.

Pendant la dernière guerre, ce cadre a été tirailé au point d'être faussé.

Pour répondre au clin d'oeil transatlantique de Mme Albion, plusieurs de nos politiciens ont pu exploiter l'imprécision d'une lettre épiscopale et surtout la particulière attitude prise dans l'*Action Catholique* de Québec, par un théologien dont l'utilité paraît avoir cessé au Canada: nous avons été lancés sur les champs de bataille européens, et on a bouleversé notre vie nationale en dérivant le cours séculaire de nos ressources et de nos énergies.

Et tout cela, pour arriver à cet étrange résultat: ceux qui ont gagné la guerre ont perdu la paix.

De ces quelques réflexions que m'a suggérées la lecture d'une vieille requête, je passe aux articulations de faits qu'elle contient.

Dans quelle mesure les doléances des pétitionnaires étaient-elles fondées?

1. — Les Canadiens français occupant des terres concédées en censive ont-ils, vers cette époque, présenté à la Chambre des Communes en Angleterre, une requête pour faire rappeler le *Canada Tenures Act* de 6 Geo. 4?

2. — Quels étaient les prodromes de machinations chez les Canadiens français à l'effet de ruiner les colons anglais établis dans les Cantons de l'Est?

3. — Le projet de loi adopté par le Conseil Législatif de Québec en 1825 modifiait-il considérablement le régime de tenure foncière établi par la loi impériale, et l'Assemblée Législative de Québec était-elle justifiable de rejeter le bill du Conseil?

4. — Lorsque la carte électorale du Bas-Canada, dressée en 1792, a été, pour la première fois remaniée en 1829, les habitants des Cantons de l'Est étaient-ils seuls à souffrir du défaut de représentation basée sur le chiffre de la population?

5. — La Chambre des Communes en Angleterre a-t-elle pris quelque action sur la requête du 12 mai 1828?

J'invite nos professeurs d'Histoire du Canada à répondre, — s'ils ne sont pas trop fatigués, — à ces petites questions.

## Doctrines et Opinions

### La valeur sociale du confessionnal

Un jour Goblet, — le petit Goblet, comme on l'appelait à Paris, — exaspéré par les échecs que subissait la laïcisation de l'enseignement, jeta, dans la *Revue Générale*, cet avertissement:

"Si l'on n'y prend garde, l'Eglise, en s'emparant de l'enseignement de la jeune bourgeoisie, aura bientôt reconquis l'influence que lui avait donnée la loi de 1850 et contre laquelle s'était produite la réaction qui a suivi l'avènement de la République. Ainsi le cléricalisme menace

d'envahir la classe gouvernementale."

Pour prévenir un aussi dangereux envahissement et remettre à plomb le Goblet remué par la crainte, la *Lanterne* demanda l'interdiction de la confession, — la suppression du confessionnal pour raison de salut républicain.

Et voici son exposé de motifs:

"Nous subissons une concurrence dans laquelle l'Etat doit fatalement succomber, car s'il lui serait facile de mettre en ligne tous les millions qu'il faudrait pour disputer victorieusement les enfants de la France au cléricalisme, l'Etat n'a rien à opposer à cet effroyable instrument de propagande que l'on appelle le confessionnal. C'est là que, malgré tous ses efforts pour émanciper la nation, c'est là que la République est vaincue. C'est là, dans des entretiens secrets entre le congréganiste factieux, puisqu'il n'est pas autorisé, et la mère de famille, que se tramé ce complot permanent, insaisissable, mais funeste en ses effets contre la République.

"Et cette mère, rentrée chez elle, entreprend avec le chef de famille la lutte sourde, perpétuelle, constante, qui finit par réduire les plus fermes volontés, et c'est ainsi qu'avec la masse inconsciente on voit des libres-penseurs, fonctionnaires ou membres du Parlement, livrer leurs enfants aux congréganistes.

"Vaincu sur la place publique, le jésuite prend de sûres revanches dans le confessionnal.

"Voilà où nous en sommes; voilà sur quelle pente nous roulons. Il ne tiendrait pourtant qu'à nous d'échapper au danger qui nous menace de voir la France de demain s'enliser peu à peu dans la haine de la République. Il nous suffirait d'appliquer les lois"

La *Lanterne* paraît être certaine que ses amis ne vont pas à confesse, mais cela n'est pas suffisant pour la rassurer; elle voudrait que les femmes de ses amis n'y aillent pas.

Voilà bien la puissance du confessionnal reconnue par des gens qui n'en usent pas les abords. Et voilà aussi, indirectement proclamée, la supériorité intellectuelle de la bonne Française qui, dans la pleine liberté d'une conscience éclairée, survole les hiboux de la libre-pensée.

Ce que la *Lanterne* appelle la sûre revanche du jésuite au confessionnal, n'est au fond, que l'ultime triomphe du Galiléen auquel l'impie finira toujours par dire: Tu as vaincu!

### Une "effrayante innovation".

Quelques mois avant l'émancipation des catholiques en Angleterre, trois petites requêtes, particulièrement cocasses, furent déposées sur le bureau de la Chambre des Communes. Le Journal de cette Chambre, sans les reproduire, en a cependant gardé trace:

"Petitions against catholic claim.

"A petition of several merchants, bankers and others, of Glasgow, — a petition of Charles Stewart, moderator of the Presbytery of Auchterarder, — and a petition of the Congregation of Providence Chapel, Church street, Brighton, were presented and read, praying the House to refuse their sanction to any measures as awfully innovating as the concessions now sought by the members of the roman catholic communion."

Pour les *mercanti* de Glasgow, pour le modérateur d'Auchterarder, comme pour certains dévots de Brighton, Henri VIII se mettant à changer de femme aussi souvent qu'un maquignon chance d'attelage, n'était pas aussi "awfully innovating", qu'un catholique réclamant élémentaire justice.

## Les dogmes anglais

Une discussion assez acerbe vient de se terminer entre la *Saturday Review*, de Londres, et l'un de ses correspondants, à propos de l'élaboration des dogmes en Angleterre.

La chicane a commencé autour du projet de loi de Lord Buckmaster pour faciliter le divorce. Buckmaster, — soit dit en passant, est jupe au Conseil Privé, du moins il l'était encore récemment.

Le correspondant de la *Saturday Review*, qui signe *Factus Sum*, me paraît être un prébendier intéressé à jouer le rôle de Candide.

*Factus Sum*, indigné de l'initiative de Buckmaster, écrit à la *Saturday Review* que le Parlement britannique n'a pas droit de légiférer en matière spirituelle sans consulter la Convocation.

La Convocation est le nom que porte l'assemblée des mystiques anglais formés à l'école de Cranmer, — "an assembly of the spirituality of the realm of England."

La *Saturday Review* répond à son correspondant que, pour légiférer sur les choses à croire ou sur le rituel, le Parlement britannique n'a pas plus besoin du concours de la Spiritualité qu'il n'a besoin du concours du Jockey Club. Et elle réfère aux origines du système.

"During the reigns of Henri VIII, Edward VI and Elizabeth, — dit la Revue, — the ritual and creeds of the Church of England were made, and cancelled and re-made by those parliamentary majorities for which our correspondent has so lofty a contempt"

Et voilà notre prébendier collé... avec de la vieille colle portant la marque du fabricant de sa lucrative religion.

Si l'on s'agitait de voter le budget de la Chambre des Communes, le prébendier avait l'habitude de rappeler à ses collègues que leur religion n'est qu'une affaire de statutaire, susceptible d'être révisée, et fondée comme n'importe quel autre statut.

Et, en disant cela, Labouchère n'allait pas jusqu'au bout de la vérité. La législation d'ordre religieux en Angleterre n'est qu'un décor de mise en scène sociale: cette législation est à base d'illogisme; elle est incompatible avec la théorie du libre examen sur laquelle repose tout le protestantisme.

Des que l'interprétation de la loi doit être laissée au caprice individuel, il n'y a plus lieu de légiférer.

## Miettes d'Histoire

## Les craquements de l'Empire

J'ai dit, dans une autre colonne, que ceux qui ont gagné la dernière guerre, ont perdu la paix.

En ce qui regarde l'Angleterre en particulier, l'exagération de l'effort militaire colonial a eu pour conséquence de faire craquer l'armature impériale.

On commence à s'en apercevoir aujourd'hui, mais il est trop tard. *Breaking up the Empire* est le titre d'un article que la *Saturday Review*, de Londres, vient de jeter, comme un cri d'alarme, à ses lecteurs.

"We believe, — dit-elle, — the future historian will class the Great War as a strong dissolvent force.... Concrete instances of the dissolvent effects of the war are shown in the laborious efforts of our Government to build up hostile provinces and dominions, which must ultimately reject the rule of the metropolis.... That the war has produced a plentiful crop of disloyal malcontents, we need not be told"

En effet, que se passe-t-il?

L'Australie garde un souvenir amer du Général Hamilton, du Général Stopford et de toute la campagne de Gallipoli pendant laquelle son sang a été si inutilement versé.

Queensland et les autres provinces de la Commonwealth ne veulent plus des proconsuls de Downing Street: elles entendent choisir elles-mêmes leurs gouverneurs et les prendre chez elles.

L'Inde est à préparer sa dernière carte P. P. C., — pour prendre congé.

L'Égypte, cette halte anglaise si utilement placée sur la route de l'Inde, organisée, avec la connivence des Turcs, un parti national qui déjà fait échec à la suprématie britannique.

Dans l'Afrique du Sud le parti boer séparatiste et plus fort qu'avant la guerre.

En Mésopotamie et dans le Caucase, les troupes impériales harassées continuent une lutte qui, au dire du Colonel Lawrence, ne les a pas encore rendues maîtresses de la situation.

Et le Sultan, qu'on veut dans Constantinople, hausse les épaules devant une Angleterre apparemment aussi incapable de dompter les Jeunes Turcs que de protéger les Vieux Turcs.

Enfin, au Royaume-Uni, dans la pénombre même du Trône, l'Irlande devient de plus en plus incontrôlable.

C'est au Canada que les symptômes de mécontentement sont le moins apparents: l'impôt de guerre, temporairement enveloppé dans la ouate de l'emprunt, ne nous a pas encore cassé les reins.

Mais l'Anglais ne sait pas bien calculer la durée des quietudes de surface. Il manque de psychologie; sa philosophie est plutôt superficielle. Les causes profondes de réactions possibles échappent au Grand Britannique qui n'aperçoit ordinairement que les gros ressorts, et encore lui arrive-t-il parfois de les manipuler sans émotion. Pour réaliser un petit bénéfice immédiat, il compromettra une fortune que l'avenir lui aurait apportée.

En 1765 le *Grenville's Stamp Act* était imposé aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord. De cette source éloignée jaillit d'abord de l'or, \$20,000, — puis du fiel, et au bout d'une dizaine d'années, l'Angleterre entendait lire l'Acte déclaratoire de l'Indépendance américaine. C'était une réponse au *Stamp Act*.

Il est vrai que, devant la clameur de protestation dont William Pitt se fit l'écho à la chambre des Communes, le *Stamp Act* fut rappelé en, 1766, mais la soif revint à John Bull, et une législation de portée analogue à celle du *Stamp Act* fut de nouveau promulguée. Cette fois, la mesure était comble.

Le 9 juillet 1776, après que la Déclaration d'Indépendance eut été lue à l'armée de Washington, des soldats mêlés à la populace déboulonnèrent la statue équestre de Georges III, érigée au Bowling Green de New York, et la mirent en pièces. Cette statue était en plomb recouvert de feuilles d'or. L'or fut gardé par les Américains, et le plomb fut fondu en balles pour être mis, sous cette forme, dans la tête des Anglais.

Le *Pennsylvania Journal* 17 juillet 1776 contient, à ce sujet, le piquant paragraphe que voici:

"The question statue of George III, which was pulled down and fully melted in the year 1776, was by the Sons of Freedom, laid prostrate in the dirt.... The lead wherewith this monument was made, is to be run into bullets, to assimilate with the brains of our infatuated adversaries, who, to gain a pepper-corn, have lost an empire."

Et, à la page 57 du Journal du lieu-

tenant Isaac Bangs, on lit, entr'autres choses:

"July 10, 1776

"Last night the statue on the Bowling Green representing George Ghe-welph alias George Rex was pulled down.... The lead, we hear, is to be run up into musket balls for the use of the Yankees, when it is hoped that the emanations of the Leaden George will make as deep impressions in the bodies of some of his red coated and torie subjects."

Maintenant, si Lloyd George veut avoir des détails sur la refonte du plomb de l'équestre George, je peux lui en fournir.

La tête de la statue royale échappa au creuset, mais elle ne put échapper à la mutilation: le nez fut coupé, une balle pénétra dans le front et le crane fut dépouillé d'une couronne de laurier sculptée par l'artiste Wilton, auteur du monument Wolfe érigé dans l'Abbaye de Westminster, à Londres.

Cette figure ainsi défigurée fut envoyée à la taverne Moore, près du Fort Washington, où elle fut plus tard dérobée par un loyaliste du nom de Corby et finalement expédiée en Angleterre par le Capitaine John Montessor.

Les autres fragments de la statue furent transportés à Litchfield, Connecticut; et là des ci-devant Filles de l'Empire, en rupture de vœux politiques, opérèrent la fusion du métal qu'elles transformèrent elles-mêmes en balles, au moyen d'un moule rudimentaire.

L'activité de chacune de ces dames est attestée avec précision dans des Mémoires de la famille Henry Wolcott, publiés en 1881. A la page 163 on voit que 6,058 balles furent façonnées par Mme Marvin, — 11,592 par Ruth Marvin, — 8,378 par Laura Wolcott, 10,790 par Mary Ann Wolcott, et 1,802 par Mme Bench.

Le lendemain, les ordres du jour comportaient cette observation: "Though the General doubts not the persons who pulled down and mutilated the Statue in the Broadway last night were actuated by zeal in the public cause, yet it has so much the appearance of a riot and want of order in the army, that he disapproves the manner, and directs that in the future these things shall be avoided by the soldiers, and left to be executed by the proper authority."

## Renseignements:

Q. — Papineau a-t-il jamais formé partie d'un cabinet?

R. — Benjamin Papineau a été ministre au début de l'Union, pendant quelques années. Quant à son frère le bouillant L. J., on n'a jamais pu l'atteler au char ministériel. Il n'était pas facile de le faire tirer dans le collier britannique. Dalhousie s'en est un jour aperçu.

Le 28 décembre 1820, alors que L. J. Papineau était président de l'Assemblée Législative, on déclara qu'il était devenu d'intérêt public que le président de la Chambre d'Assemblée fit partie, *ex officio*, du Conseil Exécutif, et son nom fut mis sur la liste des "honora-bles" conseillers. Papineau refusa d'accepter l'honneur d'aller prendre son siège à la table du Conseil; il refusa aussi de toucher l'émolument qui en découlait, — 800 louis par année, si je me rappelle bien. Le 23 janvier 1823, le gouverneur Dalhousie proclama que M. L. J. Papineau ayant cessé d'être président de l'Assemblée Législative, le titulaire de cette charge ne

serait plus, à l'avenir, membre, *ex officio*, du Conseil Exécutif. — L'intérêt public s'était évanoui.

Q. — Avons-nous ici un recueil de prières générales, approuvé par quelque concile canadien?

R. — Non. En 1848 la librairie Sadtler, de Montréal, publia *La Journée du Chrétien*. Ce volume, — 636 pages, avec 12 gravures sur acier, — contenait, en outre de plusieurs prières, les Offices des dimanches et principales fêtes de l'année, l'Office des Morts et l'exercice du Chemin de la Croix. Il avait été compilé par un prêtre et était revêtu de l'approbation particulière de l'archevêque de Québec et de celle de l'évêque de Montréal.

Avant *La Journée du Chrétien*, nous avions, dans l'ordre chronologique:

*Formulaire de Prières*, à l'usage des pensionnaires des Ursulines, Québec, 1799.

*Le Petit Livre de Vie*, pour apprendre à bien vivre et à bien prier Dieu, Québec, 1800, 1809 et 1815, — trois éditions.

*Heures Royales*, Québec, 1806.

*Heures Romaines*, Québec, 1812.

*Manuel du Chrétien*, Québec, 1813.

Aux Etats-Unis les catholiques ont un recueil de prières qui a été approuvé par leur troisième concile plénier, tenu à Baltimore en 1884. Ce volume est intitulé: "A Manual of Prayer for the use of the catholic Laity". Vous pouvez l'obtenir des éditeurs John Murphy & Co., Baltimore, Md.

Q. — Pourquoi les droits de lods et ventes étaient-ils prélevés ici par tous les seigneurs, tandis que dans certaines parties de la France on en était exempté?

R. — Les lods et ventes n'étaient perçus en France que dans les provinces de droit coutumier. Les populations du Midi, par exemple, n'y étaient pas assujéties. La Nouvelle-France étant régie par la Coutume de Paris, les droits de mutation de propriété, appelés alors lods et ventes, y sont devenus exigibles.

Q. — Quelle a été la plus grande altitude atteinte par un alpiniste en Amérique?

R. — Au mois d'août 1919, un nommé Leroy Jeffers, de New-York, bibliothécaire de l'*American Alpine Club*, est allé s'asseoir sur la cime du Mont Moran dans le Yellowstone Park, à une hauteur de 12,809 pieds. C'était la première fois que ce sommet était escaladé. Je ne sais pas si l'exploit de Jeffers a été dépassé par d'autres.

Q. — Est-ce que l'historien Créteineau-Joly n'était pas tout simplement un Créteineau?

R. — Exactement. Mais son aïeul, officier dans l'armée royale, avait fort belle mine et, à cause de cela, le joli Créteineau est devenu Créteineau-Joly.

Q. — A quel pays ressortit la décoration dite Collier de la Toison d'Or?

R. — A l'Autriche.

Q. — Les avis publics prescrits par la loi paraissent-ils, en France, au *Journal Officiel*, ou dans les journaux ordinaires?

R. — Ils sont publiés dans une feuille spéciale qui porte le nom de *Bulletin des Annonces légales obligatoires*.

C'est le seul moyen de porter sûrement à la connaissance des intéressés l'information dont la loi ordonne la publicité. Ici, vous êtes obligé de parcourir toutes les colonnes de tous les journaux d'une région pour savoir si l'assignation en justice d'un absent, par exemple, a été publiée.

## La Ligue Nationale de Colonisation

—  
Une oeuvre nationale pour établir,  
aider, protéger les colons et combat-  
tre la désertion du sol.

Il n'y a guère de cause plus populaire que celle de la colonisation.

Par son courage et son rude travail, par ses belles vertus et son caractère, si foncièrement national, le colon canadien est chez nous une figure toujours sympathique.

Malheureusement, comme il vit isolé, qu'il exerce son pénible labeur dans des régions lointaines, qu'il est sans organisation, sans influence, il reste trop souvent ignoré et délaissé.

On aime, certes, en certaines occasions à rappeler avec de grands gestes et des périodes sonores, la grande oeuvre qu'il accomplit, mais on ne fait guère davantage pour lui et sa cause si bienfaisante. Cependant, il n'y a personne en ce pays qui ne mérite plus d'être encouragé d'une façon pratique et méthodique que cet oublié, qui, tout en se fondant un foyer, agrandit les sources de vie de la patrie.

Comme l'a proclamé si heureusement, au début de sa carrière ministérielle, l'honorable M. Perrault, "la hache du bûcheron fut la grande ouvrière de notre histoire", et, empruntant à M. l'abbé Groulx un de ses plus vivants tableaux sur la naissance d'une race, il ajoutait, afin de rendre un juste hommage à la grandeur de l'oeuvre de nos valeureux pionniers: Un spectacle touchant frappe celui qui étudie notre histoire, "c'est, malgré les obstacles, malgré les échecs en d'autres domaines, l'infatigable, la triomphante marche en avant du défricheur. Les crises financières se succèdent, la guerre passe; elles arrêtent à peine le colon."

"Il essuie quelques sueurs brûlantes: il décroche son fusil quelques semaines; puis, il revient, reprend son travail où il l'a laissé, sans relâche, avec une sublime ténacité. Les éclaircies s'ajoutent aux éclaircies, les fermes aux fermes, les clochers aux clochers et, de ces coups de hache et de ces coups de charrue du petit défricheur, naît la Nouvelle-France."

Ces quelques lignes, si pénétrantes pour les coeurs canadiens, contiennent en substance le récit de la grande épopée historique tracée par l'épée, la croix et la charrue en terre canadienne. Et cette histoire se continue.

Alors que le type ancestral se modifie et tend à disparaître dans nos villes et nos villages, on le retrouve encore, heureusement, dans toute sa traditionnelle rusticité au coeur de nos régions de colonisation.

C'est là que la Providence conserve les réserves de vitalité et de vertus qui vivifient notre race.

Depuis quelques années, tout le monde se groupe, s'organise: les professionnels, les commerçants, les industriels, les ouvriers, les cultivateurs s'unissent pour protéger leurs intérêts; seuls les artisans du "miracle canadien" restaient dispersés, faibles malgré leur force, et à la merci de leurs ennemis. C'est avec l'espoir de combler cette lacune et d'aider le colon, de promouvoir la cause de la Colonisation, que le premier cercle de colonisation fut fondé, il y a quatre ans, dans la paroisse de Notre-Dame du Chemin de Québec. Les débuts furent modestes. Depuis, l'idée a fait son chemin: une quarantaine de cercles auxiliaires ont été fondés, une Ligue s'est formée, et aujourd'hui le mouvement est parfaitement lancé. Protectors et protégés ont fait une alliance d'intérêt national qui sera, espérons-le, une grande force pour l'avenir de la colonisation dans notre province.

L'heure était propice à la colonisation

La guerre terrible, la campagne de surproduction, la crise économique et sociale firent tourner bien des regards angoissés vers la terre.

Les fondateurs de la Ligue comprirent tous les avantages que leur oeuvre pourrait tirer d'une pareille situation ils se mirent résolument à la tâche.

Leur premier travail fut de doter l'oeuvre d'une solide organisation interne. Six commissions furent nommées ayant chacune comme chef ou président un spécialiste choisi parmi les membres les plus compétents de la Ligue. Un secrétariat des plus modernes fut établi. Grâce à une telle administration, le travail quotidien est méthodiquement et promptement exécuté, une constante et profitable émulation règne parmi les différents services: les initiatives se font nombreuses et heureuses.

Chaque semaine, toutes les commissions se réunissent pour faire rapport de leurs travaux, se concerter et donner une direction commune à l'oeuvre. Deux fois le mois, le Comité d'Action expose ses faits et gestes aux membres convoqués en assemblée générale.

Cette organisation mise en pratique depuis quelques mois seulement, a donné des résultats fort heureux.

L'avenir semble donc sourire à la Ligue Nationale de Colonisation.

La Ligue poursuit deux buts principaux; aider et protéger les colons qui s'établissent sur des terres neuves: combattre la désertion du sol.

Une dizaine de paroisses nouvelles ou colonies sont patronnées tout particulièrement par la Ligue mais elle étend sa sollicitude à tous les colons méritants qui s'adressent à elle.

On ne doit pas l'oublier dans les régions des terres neuves le défricheur débutant est souvent un nécessiteux, d'autres ont eu des malheurs: maladies, accidents, feux de forêts, gelées etc... La Ligue remplit l'office d'une société de Saint-Vincent-de-Paul au profit de ces pauvres colons. Ce printemps il a été distribué pour plus de \$1000 de grains de semence. Chaque automne des vêtements chauds et des chaussures sont fournies aux défricheurs dans le besoin et à leurs enfants qui fréquentent les écoles: les pauvres petits de la première communion ne sont pas oubliés. Cette année on a heureusement inauguré une distribution de prix dans les écoles des colonies trop pauvres pour récompenser le courage souvent héroïque des petits écoliers des terres neuves qui en dépit des froids terribles des mauvais chemins parcourent assidûment de longues distances pour pouvoir profiter des bienfaits de l'instruction. L'an prochain des récompenses en nature seront distribuées: aux garçons des plants d'arbres fruitiers de toute sorte, aux filles des boutures de fleurs vivaces, etc.

Les autres services rendus aux colons sont variés et très nombreux: réglemens de leurs affaires avec le gouvernement et marchands de bois, obtention de leurs lettres patentes, de subsides pour chemins, écoles, chapelles, maison de refuge, etc. Le colon manque souvent d'expérience dans les affaires, son peu d'instruction et sa trop grande confiance en ses semblables l'exposent à être, dans ses transactions la victime plus souvent qu'à son tour.

La Commission Légale de la Ligue a pour but de protéger et de défendre les colons sur ce terrain. Un des meilleurs moyens de conserver tous les colons à la terre, c'est assurément d'empêcher qu'ils soient exploités et ruinés par les spéculateurs sans conscience.

Le dépeuplement des campagnes au profit des villes et de l'étranger va sans cesse en augmentant et menace de devenir un véritable fléau social, écono-

mique et même national. La statistique provinciale nous fait voir que la population rurale d'aujourd'hui n'est guère plus élevée que celle d'il y a quarante ans, bien que la population générale dans notre province soit augmentée de plus d'un million dans ce laps de temps. Quelques chiffres feront mieux comprendre la gravité de la situation.

Population rurale: 1881: 1,047, 923  
1917: 1,154,591. Population urbaine:  
1881: 311,104; 1917: 1,225,451. C'est donc cette dernière qui a profité uniquement du million dont s'est enrichi notre province.

Un missionnaire agricole, après enquête faite dans une paroisse rurale, constatant dernièrement que sur 200 jeunes gens qui en dix ans atteignent l'âge de 20 ans, vingt-trois seulement se sont établis sur des terres. Où sont les 177 autres? Partout, excepté à la campagne.

Les appels et les cris d'alarme de l'honorable J. E. Caron, des voyageurs de commerce et de la plupart des journaux de notre province confirment entièrement ces tristes chiffres sur la désertion du sol.

La Ligue entend s'occuper d'une façon toute spéciale de cette question si grave. Au moyen de ses cercles ruraux, elle cherche à connaître ceux qui dans chaque paroisse songent à désertir la terre pour la ville ou l'étranger, et elle s'efforce de les conserver au sol.

Il y a bien des raisons et des préjugés qui poussent les campagnards à venir s'établir dans les centres urbains. Ces raisons et ces préjugés, il faut les découvrir, les étudier et souvent les combattre, par la conférence, le tract illustré, les articles de journaux, les affiches, etc...; c'est ce que tentera la Ligue. A l'occasion de l'ouverture de la saison des expositions, une campagne toute spéciale sera commencée contre le dépeuplement des paroisses agricoles afin de bien faire comprendre, par tous les moyens de propagande, la déperdition, la ruine et les dangers ou crises de cette prétendue vie facile et lucrative de l'ouvrier des villes. La Ligue s'adressera à toutes les classes laborieuses de notre peuple, celle des villes comme celles des campagnes.

Il nous faut de toute nécessité agir. Le temps des plaintes et des doléances doit enfin finir. Le mal de la désertion existe, il est profond, il menace non seulement l'ordre économique et social chez nous, mais même notre avenir national. L'heure de l'action est venue. La Ligue Nationale de Colonisation fera sa part.

Pour combattre efficacement la fascination qu'exerce la vie de la ville, il est très important de rendre la vie de la campagne plus attrayante, surtout pour la jeunesse. Il y a place pour de véritables progrès dans nos campagnes, il ne faut pas craindre de les y introduire.

Dans les colonies, comme l'a réclamé l'honorable M. Perrault, il importe de s'occuper davantage de l'hygiène et du bien-être des femmes et des enfants. La mortalité infantile et la tuberculose font trop de ravages parmi nos campagnards.

Ces morts prématurées ajoutées à la désertion du sol causent des vides considérables dans nos campagnes.

Dans le faisceau des oeuvres de l'Action Sociale Catholique la Colonisation a maintenant sa place, grâce à l'affiliation de la Ligue Nationale de Colonisation.

La tâche poursuivie est si vaste et si importante, au point de vue national, que la Ligue doit se chercher des protecteurs puissants et solliciter la collaboration des oeuvres d'intérêt public.

Elle a déjà obtenu la haute protection des autorités ecclésiastiques de Québec et du gouvernement provincial qui ne lui ménagent pas leurs faveurs: elle compte parmi ses membres honoraires des hom-

mes influents et distingués.

S. E. le Cardinal Bégin, en acceptant d'être le patron de la Ligue, écrivait:

"L'oeuvre à laquelle vous vous dévouez avec un zèle digne de tous éloges est d'une importance capitale. C'est une oeuvre à la fois patriotique et religieuse que tout bon canadien doit s'efforcer de promouvoir, parce que l'avenir de notre pays en dépend."

De son côté, S. G. Mgr Roy, président honoraire de la Ligue, déclarait en donnant sa précieuse adhésion.

"L'oeuvre m'est très chère, et je la juge l'une des plus bienfaisantes parmi toutes celles qui visent le bien-être économique et social de notre peuple."

Sur le terrain pratique et de l'action, la Ligue a fait et espère faire alliance avec plusieurs associations et sociétés de bienfaisance,

Grâce à une souscription généreuse que la Ligue a pu obtenir à l'Oeuvre des Tabernacles, les chapelles et églises de ses colonies seront pourvues de tous les objets nécessaires au culte.

Les jeunes filles des colons obligées de venir gagner leur vie dans notre ville, seront dirigées vers le Foyer, cette oeuvre admirable de préservation. Quant aux jeunes campagnards, des démarches seront faites auprès de l'A. C. J. C. afin que certains cercles s'intéressent tout particulièrement à leur sort.

La Ligue s'occupe déjà des camps sains: avec le concours du Bien-Etre de l'Enfance elle va tenter selon les desirs de l'honorable M. Perrault de vulgariser dans les colonies les notions élémentaires d'hygiène et de combattre la mortalité infantile.

Au cours de l'hiver prochain, la Ligue demandera aux conférences de la Saint-Vincent de Paul de lui signaler les familles venues de la campagne et tombées dans la misère afin si possible de les rendre à la terre désertée.

Les fondateurs des Caisse Populaires seront invités à implanter leur organisme si bienfaisant dans les régions de colonisation.

Pour la propagande de ses tracts, albums, circulaires, affiches, etc., la Ligue a fait appel au zèle des curés et des agronomes: elle s'adressera de plus aux voyageurs de commerce dont le dévouement pour la colonisation est bien connu.

Le colon a besoin d'acheter à bon marché et de vendre ses produits à des commerçants de confiance la Ligue est à établir des relations d'affaires très avantageuses entre ses membres ruraux et le Comptoir Coopératif, de Montréal.

Enfin, de concert avec les Unions Ouvrières Catholiques, la Ligue va s'efforcer, au moyen de la conférence et de la publicité, d'enrayer quelque peu l'envahissement des villes par les campagnards, chercheurs de gros salaires, de vie facile et d'amusements modernes.

Et combien d'autres initiatives nous aurions à signaler si le temps et l'espace nous le permettaient.

Ce que nous venons d'écrire doit suffire à faire connaître la Ligue Nationale de Colonisation et à créer entre elle et nos bienveillants lecteurs un courant sympathique assez intense, espérons-le pour doubler d'ici à quelques jours ses membres honoraires et protecteurs.

S'il faut juger l'arbre par ses fruits, l'oeuvre de la Colonisation est l'oeuvre nationale par excellence. Or, comme l'a déjà si bien écrit un grand ami du colon, le R. P. Dugré, S. J. ce qui compte au point de vue de l'avenir de notre race, ce n'est pas l'enfant né et sauvé, mais l'enfant né, sauvé et établi sur la bonne terre canadienne.

Et c'est là l'oeuvre que cherche à accomplir la Ligue Nationale de Colonisation de Québec.

## La question ouvrière

La première Semaine Sociale du Canada a tenu ses assises, du 21 au 25 juin, à Montréal, dans la salle Saint-Sulpice. Elle eut pour exorde une conférence du R. P. Archambault, S. J., établissant l'opportunité de cette semaine sociale, dans quel esprit les organisateurs l'ont conçue et les auditeurs doivent y prendre part — et une allocution de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, allocution fortement pensée, donnée avec une onction et une vigueur peu commune.

Les cours quotidiens et les conférences du soir, confiés à des professeurs dont la science philosophique, théologique et économique est indiscutable, ont été des plus attrayants. Nous voudrions communiquer aux lecteurs de la Revue un peu de cet intérêt que nous avons puisé à cette première Semaine Sociale, et les impressions que nous en avons rapportées.

En ces temps où la société traverse une crise aigue une remarque nous est souvent faite, à nous prêtres, par ceux-là mêmes que trouble davantage le problème social: "Vous nous parlez des maux de la Société. . . Vous voulez arrêter la marche des idées socialistes... Vous combattez les unions neutres et vous en dénaturez les avantages... quels remèdes à tous ces maux nous donnez-vous donc?... quel programme pratique nous offrez-vous?..."

Des remarques de ce genre, qu'elles soient vraies ou fausses, méritent une réponse. La réponse, il est vrai, s'adresse plutôt aux personnes qu'aux objections elles-mêmes. L'expérience nous démontrant que des arguments réellement convaincants manquent leur but, pour cette raison bien simple que les esprits sont parfois fermés à toute conviction, soit par préjugé, soit par mauvaise volonté. Aussi bien, la difficulté que nous rencontrons auprès de certaines gens qui accusent l'Eglise catholique de n'être pas pratique, vient-elle de ce que ces mêmes gens ne veulent pas accomplir le programme social qui leur est offert. Ils ne veulent pas l'accomplir, ce programme, et ils le condamnent. Etrange contradiction! Sous prétexte de progrès, ils réclament des programmes sociaux nouveaux, alors que, l'histoire en mains, nous démontrons la faillite de tous les systèmes et de tous les programmes autres que celui de l'Eglise catholique.

Or, c'est précisément ce programme catholique que la Semaine sociale établit et discute à la lumière des principes basés sur la Vérité une et indestructible, et que l'on trouve clairement exposé dans l'immortelle encyclique *Rerum novarum* de l'immortel Léon XIII.

Entièrement fondé sur la morale, ce programme social est essentiellement pratique, et pour cause. Les principes de moralité imprimés en nous n'étant pas faits pour demeurer improductifs, mais bien pour s'exprimer en actes, ne demandent qu'une chose, de régler notre vie intime en même temps que notre vie dans ses relations avec nos semblables. Or, nos semblables, ils ne sont "nullement nos égaux ni physiquement, ni moralement, ni socialement, et le socialisme qui veut passer le niveau de l'égalité sur tous les hommes, viole le droit naturel, devient nuisible à l'ouvrier en niant les talents et les plus nobles passions de l'homme, aussi bien qu'en le privant des avantages du salaire et de l'épargne qui lui procuraient une plus grande facilité de vie, une plus large indépendance et lui ouvraient les voies d'un patronat juste et respecté." (L'abbé Pineault.)

L'article du programme qui règlera d'abord nos relations avec notre prochain sera donc la charité, et la charité telle qu'enseignée par Jésus-Christ lui-mêmes, summatrice et nécessaire, principe de toute activité que l'on ne trouvera jamais ni dans les réserves de l'Etat ou de la loi civile, ni dans les exigences de l'utilité privée ou publique, incapables d'être les sources de la moralité.

Un programme social, pour être pratique, doit tenir compte de la nature de l'homme, de ses origines et de sa destinée, de ses misères et de ses inégalités, puis concilier entre elles les différentes parties de la Société humaine qu'il compose afin d'en faire un tout bien ordonné. Or la charité divine seule est capable de lier les hommes entre eux, en leur faisant accepter avec patience leurs fonctions sociales, leurs talents variés, leurs goûts et penchants divers, et en leur rappelant, qu'en fait, le bonheur de la collectivité auquel collabore chaque homme en particulier devient fatalement le bonheur des individus. (Abbé Curotte.)

C'est pour avoir négligé et rejeté complètement ce premier article que le socialisme, au lieu d'avancer la solution de la question sociale, l'a reculée et compromise à jamais. A flatter les bas instincts de l'homme on risque toujours de réveiller l'animal qui dort au fond de sa nature, et vouloir entraîner hors de sa sphère l'âme humaine foncièrement religieuse, c'est la précipiter dans le désordre et le chaos. Que la constatation que faisait Mgr Bruchési est grave et de nature à faire réfléchir notre monde ouvrier! "Des groupes se forment avec des programmes divers; les conventions succèdent aux conventions, et quand on songe que dans ces conventions ouvrières on arrive après des semaines de travail à des centaines de résolutions concernant les droits du prolétariat contre les capitalistes, l'esprit le moins averti sent quelque inquiétude."

Ce qu'enseigne l'Eglise c'est donc la charité, et non la haine, l'union et non la lutte des classes, en proclamant la nécessité du travail et des souffrances, en dictant aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers leurs devoirs respectifs, l'union qui doit exister entre le capital et le travail, le vrai usage que riches et pauvres doivent faire des biens terrestres, et la recherche constante qui s'impose à tous, de la vie éternelle dans la fraternité chrétienne.

De plus, si l'Eglise s'offre comme premier remède — et le plus efficace — à la solution du problème social, l'Etat de son côté, a des devoirs généraux et particuliers auxquels il ne saurait se soustraire sans du coup porter atteinte à sa propre sécurité. Bossuet a dit: "C'est pour le peuple qu'on doit gouverner", et il parlait à un roi. La pensée moderne change la formule, et s'écrie: "c'est donc par le peuple qu'il faut gouverner." C'est transformer le moyen en fin, et oublier la fin véritable. Le bien social est le but à atteindre, il a donc ses conditions d'existence en dehors des volontés, et il n'y a pas plus de souveraineté populaire que royale. Or ce bien social, le mouvement civilisateur chrétien l'opérait constamment par une évolution lente mais précise, et ce n'est que depuis que la philosophie révolutionnaire lança la conception abstraite de la souveraineté absolue du peuple, que l'idée de bien social commun implique l'idée brutale de la souveraineté.

Se rappelant qu'il n'y a de légitime que ce qui est véritablement utile au bien social, l'Etat devra donc exercer une sage administration, protéger toutes les classes, et se préoccuper des classes les plus nombreuses en ayant une sollicitude toute spéciale pour les travailleurs. Puis, il protégera la propriété légitime, s'occupera des grèves et des conditions du tra-

vail, et favorisera toute loi ayant pour but l'amélioration sociale et économique de la société.

D'autre part, la guerre des classes étant le grand péril de notre temps, patrons et ouvriers doivent comprendre qu'une classe, parce qu'elle est une classe, ne doit par être exclue du gouvernement d'un pays. Si le salariat ne constitue pas un empêchement là où les capacités se trouvent, par contre le peuple ne doit pas vouloir se passer du concours des classes élevées, là surtout où la capacité se rencontre avec le dévouement sincère.

C'est le Comte de Mun qui disait en 1877: "Le mouvement social ne nous apparaît réellement sérieux et fécond que là où quelques hommes des classes élevées se dévouent au service des classes ouvrières." Et il ajoutait: "Vous faites trop de politique et vous vous éloignez trop des classes élevées: vous verserez dans le socialisme."

Que notre peuple canadien-français profite de l'expérience de la France, et que nos ouvriers recherchent avant tout des compétences dans les hommes qui devront les représenter auprès de l'Etat, afin qu'ils trouvent dans ces dirigeants des protecteurs véritables, et non pas des démagogues ou des nullités révolutionnaires.

Enfin que nos ouvriers se groupent dans les associations professionnelles catholiques. C'est leur droit, l'Etat ne peut s'y opposer, et c'est pour eux une des nécessités les plus actuelles. Que le récent Congrès de la Fédération Américaine du Travail leur "fasse comprendre le danger qu'il y a pour eux de s'inféoder à une union franchement hostile à leurs intérêts religieux et nationaux, le rôle effacé que la Fédération Américaine leur fait jouer, et l'étrange anomalie du groupement, en des associations dont les têtes sont à l'étranger, d'un si grand nombre d'ouvriers canadiens." (M. Héroux)

On fait appel à la neutralité de l'Internationale américaine. La moralité ne connaît pas de neutralité, et quand on sait que la morale tire de la religion sa force directrice, on sait aussi qu'elle ne demande qu'à agir selon les principes de la plus grande institution religieuse qu'il y ait au monde l'Eglise catholique.

Brunetière disait: "Toutes les fois qu'une doctrine aboutira, par voie de conséquence logique, à mettre en question les principes sur lesquels la société repose, elle sera fautive, n'en faites pas de doute; et l'erreur en aura pour mesure de son énormité la gravité du mal même qu'elle sera capable de causer à la société."

La doctrine socialiste a fait ses preuves: outre qu'elle est nuisible à l'ouvrier et viole le droit naturel, elle dénature aussi les relations de la famille et de l'Etat, et trouble la tranquillité publique.

Le choix à faire s'offre de lui-même. "N'ayons pas peur de l'Eglise!" disait M. Chapais, au contraire, faisons-lui aussi large que possible sa place dans nos institutions et notre vie nationale. Non seulement elle dispense la doctrine et la morale capables d'orienter sûrement l'âme humaine vers son terme immortel, mais elle est dans l'ordre social, la grande puissance réformatrice, pondératrice et régulatrice. Et durant la crise angoissante que traversent en ce moment les peuples, plus que jamais nous sommes sûrs de trouver en elle la lumière, la force, la concorde et la paix."

L'étude de l'Encyclique *Rerum novarum* portera ses fruits: elle a fait naître, chez nous, des idées lumineuses et augmenté la tendresse que nous avons pour la Sainte Eglise.

L'étude de l'Encyclique *Rerum Novarum* portera ses fruits, nous l'espérons, du moins, car son programme est tellement clair, fécond et efficace que person-

## L'EVANGILE

LE XII<sup>e</sup> DIMANCHE APRES LA

PENTECOTE.

S. Luc, ch. 10.

En ce temps-là, Jésus se tournant vers ses disciples, leur dit: Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez; car je vous déclare que beaucoup de Prophètes et de rois ont souhaité de voir ce que vous voyez et ne l'ont point vu, et d'entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu. Alors, un des docteurs de la loi se leva, et lui dit, pour le tenter: Maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle? Jésus lui répondit: Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi? Qu'y lisez-vous? Il répondit: Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre coeur, de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même. Jésus lui dit: Vous avez fort bien répondu; faites cela et vous vivrez. Mais lui, voulant montrer qu'il était juste, dit à Jésus: Et qui est mon prochain? Jésus, prenant la parole, lui dit: Un homme, allant de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent et le couvrirent de plaies, et s'en allèrent le laissant à demi-mort. Il arriva qu'un prêtre passait par le même chemin: il vit cet homme et passa outre. Un lévite, qui se trouva près de là, l'ayant vu, passa de même. Mais un Samaritain, qui voyageait, vint à passer près de cet homme, et, le voyant, il fut touché de compassion. S'étant approché, il versa de l'huile et du vin sur ses plaies et les banda; il le mit ensuite sur son cheval et le mena dans une hôtellerie, où il prit soin de lui. Le lendemain, il tira deux deniers qu'il donna à l'hôte, en lui disant: Ayez soin de cet homme et tout ce que vous avancerez de plus, je vous le rendrai à mon retour. Qui de ces trois vous semble avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs. Le docteur répondit: C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Jésus lui dit: Allez, et faites de même.

### Les conditions religieuses de la société canadienne

Suite de la 2<sup>ème</sup> page

sceau de l'archidiocèse, le contresing de Notre secrétaire, le huitième jour de juillet mil neuf cent vingt.

† L. N. CARD. BEGIN,

Archevêque de Québec

Par Monseigneur,

JULES LABERGE, chanoine,

Secrétaire.

ne ne peut dire: "On ne sait pas ce qu'il faut faire!" Seul le manque de volonté l'emporterait alors sur le manque de connaissance. Mais non, notre peuple canadien-français, trop avide de liberté dans la paix sociale, n'en arrivera pas à cette aberration funeste de préférer les ténèbres à la lumière, le désordre à la paix, la haine à l'amour, il voudra, au contraire, se donner totalement à l'action sociale catholique, seul facteur efficace de sécurité, d'ordre et de progrès.

fr. L. E. TRUDEAU, O. P.

La Revue dominicaine.

# La Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec

## BANQUE D'ÉPARGNES

HAUTE-VILLE, Bureau-Chef, 21 Rue St-Jean, en face de la Côte du Palais.  
 ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
 ST-SAUVEUR, 801 rue St-Valier.  
 ST-JEAN-BAPTISTE, coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean.  
 BASSE-VILLE, coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre.  
 LIMOILOU, coin 5ème-rue et 4ème-avenue.  
 LEVIS, 103 rue Commerciale.  
 LEVIS, 20 rue Eden.

Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, Limoilou et Lévis, rue Eden, sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir de 7.00 à 8.30 heures.

La Caisse d'Économie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre ses déposants des garanties exceptionnelles.

Tel. Bell: 4343.

## A. S. BEDARD

PEINTRE-DECORATEUR

118, DES STIGMATES, Québec.

Spécialité: Décoration d'Église

A VENDRE:

Peintures en Gros et en Détail

DOREUR, LETTRAGE, IMITATION, TAPISSAGE, POLISSAGE, Etc., etc.

Importateur de VERRES de toutes sortes.

Tous renseignements donnés sur demande.

Tél. 1684

## OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE, A. A. P. Q.

21 D'AIGUILLON QUÉBEC

Ancien bureau R. P. LeMay.

Tél. 2713

## H. ERNEST BEDARD

Entrepreneur général

Spécialité: Construction d'églises, de couvents, d'écoles.

70 RUE JEANNE D'ARC - QUÉBEC

Tél. 4256

## J. SIMEON BERGERON

ARCHITECTE - Membre A.A.P.Q.

103, Rue ST.-JEAN - Québec.

## L'IDEAL CATHOLIQUE

Revue Catholique illustrée mensuelle pour la jeunesse.

Un an: \$2.00

25 rue St Gabriel

Montréal

UNE NOUVELLE EDITION DU CATECHISME DES CAISSES POPULAIRES VIENT DE PARAITRE

## AUX RETARDATAIRES

Nous prions tous ceux qui sont en retard pour le paiement de leur abonnement de faire remise sans délai.

La Vérité journal hebdomadaire publié par Paul Tardivel, directeur propriétaire, 37 Chemin Ste Foy, Québec.

## La famille chrétienne

La famille c'est, par excellence, l'œuvre sociale de Dieu, si j'ose m'exprimer ainsi. La famille, c'est, dans l'ordre de la création, l'exemple le plus parfait de la Trinité divine.

La famille, dans l'ordre humain, c'est l'embryon nécessaire et la cellule permanente de toute société civile, le modèle de tout Etat organisé. Mais entendons-nous il s'agit ici de la famille chrétienne et bien ordonnée, de la famille où l'homme, père, fidèle à sa mission de chef, de protecteur et de pourvoyeur de la famille, est en même temps fidèle à sa fonction de délégué de la famille auprès de la plus grande organisation sociale qui s'appelle patrie, Etat ou société civile; où la mère, dans sa fonction subalterne, mais non moins auguste de gouvernante du foyer, veille au bien-être de l'âme et du corps de son mari et de ses enfants et s'occupe activement de tous les détails de l'administration domestique; où, enfin, les enfants, c'est-à-dire le peuple, sont soumis à la double autorité du père et de la mère, reflet de l'autorité de Dieu. Voilà la véritable famille, la famille, modèle et fondement de toute société humaine, qui mérite d'être défendue.

Je me permets de dire aux hommes dévoués, prêtres et laïques, initiateurs chez nous de cette admirable organisation des semaines sociales, qui est pour ainsi dire le parlement — n'en disons pas de mal, cherchons un autre mot — plutôt le concile de toutes les organisations sociales sorties depuis quelques années de la terre féconde de notre province catholique: ne perdez jamais de vue la famille. Car toute loi civile, toute mesure administrative, toute organisation ouvrière qui porte une atteinte directe ou indirecte à la famille, est antisociale, quelle que soit l'étiquette religieuse ou civile qui la couvre. Tout remède légal, moral, ou intellectuel qu'on cherchera à apporter aux maux actuels ne sera, au mieux et rarement, qu'un palliatif temporaire, généralement une aggravation, toujours une illusion, s'il ne va pas à la racine du mal. s'il n'a pas pour objet primordial de restaurer et de maintenir la famille chrétienne.

Quand vous groupez les ouvriers pour la défense de leurs légitimes intérêts, tout en leur donnant en même temps le frein moral dont ils ont besoin comme tout homme; quand vous vous adressez à l'esprit de justice de ceux qui détiennent la richesse et profitent du travail; quand vous demandez aux pouvoirs publics de sanctionner par des lois ce que vous croyez nécessaire au bon ordre social; si, je le répète, vous perdez un seul instant de vue que l'homme est d'abord dans le monde pour exercer sa première fonction sociale de chef de famille, vous perdez tous vos efforts. Entendez sur ce point la parole du Pape:

"Dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle (la famille) jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher... L'autorité paternelle, ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne."

Mais, objecterez-vous, la famille est-elle menacée chez nous? Oui, et plus que menacée; elle est entamée, et fortement entamée.

Au Canada, à des degrés divers si l'on veut, la famille subit le contrecoup ou l'assaut direct des désordres moraux qui l'attaquent partout.

Et d'abord, le divorce. Ne m'objectez pas que ceci ne concerne que le Canada anglais et protestant. Nous sommes solidaires de toute la patrie canadienne et nous n'avons pas le droit, parce qu'habitant la province de Québec, de nous désintéresser de l'ordre moral du Canada entier. N'oublions pas d'ailleurs que nous portons notre part de responsabilité; car c'est sans protestation, que je sache, que nous avons laissé poser le principe du divorce dans la constitution canadienne. Et ce qui démontre à quel point l'esprit canadien français est entamé là-dessus, un sénateur canadien-français, catholique et dévot, demandait récemment sans que personne ne s'en soit étonné: Pourquoi priver les protestants du Québec des avantages de cette législation, s'ils la désirent? Comme si le divorce, loin d'être un "avantage", n'était pas l'une des plaies les plus pernicieuses qui puissent ronger le corps social.

Une autre preuve de l'affaiblissement du sens familial chez nous c'est que le parlement canadien, au sortir d'une guerre que l'on affirme avoir été faite pour la défense de la civilisation, a légitime, sans protestation publique, la condition légale des concubines de soldats et de leurs enfants nés hors du mariage.

La famille est déjà menacée dans notre ville, dans d'autres villes de la province et jusque dans nos campagnes par la diffusion des méthodes anticonceptionnelles qui ont mené notre ancienne mère-patrie, la France, aux portes du tombeau.

La famille est également menacée et déjà entamée par les conséquences du désordre économique dont M. l'abbé Fortin a peint l'un des aspects.

La plaie de l'industrialisme, et sa suite inévitable, le dépeuplement des campagnes, dont nous souffrions déjà, ont pris avec la guerre un développement intense. Sous prétexte de salut du monde, on a créé ces industries factices dont M. l'abbé Fortin a justement dénoncé les profits exorbitants. Mais ce qu'il a oublié d'ajouter, c'est qu'elles ont soustrait au travail des champs et à la vie familiale des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, en qui des salaires hors de toute proportion avec la compétence et la valeur de leur travail ont soudainement développé des goûts malsains, d'insatiables appétits et des mœurs désordonnées. Ce double désordre économique et ses conséquences morales ont contribué puissamment à répandre partout ces habitudes de vie facile, sensuelle et dispendieuse, dont tout le monde se plaint et souffre mais auxquelles chacun contribue. De là

aussi cette existence extériorisée et factice, ce délaissement du foyer, favorisés par le travail lucratif de la femme et des enfants, qui désorganisent la famille de toutes manières, dans son âme, dans son esprit, dans sa vie intérieure, dans sa hiérarchie d'ordre, dans ses traditions les plus précieuses.

A ces maux divers, à ces menaces grandissantes, quel serait le remède le plus prompt et le plus efficace? A mon humble avis ce serait, avant tout autre, et par l'application de tous les autres, le retour à une saine éducation, dans la famille d'abord, puis à l'école.

Or, malheureusement, ayons le courage de le confesser, — un jour d'anniversaire national devrait être un jour de contrition autant que de réjouissances — ce qui devrait être un remède constitue à l'heure actuelle une troisième catégorie de maux qui atteignent la famille.

Ah! sans doute, nombreuses sont encore, dans nos campagnes surtout, et même dans nos villes, les familles chrétiennes où l'ordre et les traditions règnent, où le père commande sans violence, où la mère gouverne d'accord avec le père, où les enfants obéissent avec amour et respect. Mais ces familles deviennent de plus en plus rares. Et pourquoi? Parce que les fondateurs de foyers entrent dans le mariage sans la moindre préoccupation de l'auguste et redoutable fonction à laquelle Dieu les appelle. Combien de jeunes gens et de jeunes filles, même chrétiens, même pieux, songent sérieusement, avant le mariage et après, à leurs devoirs de parents et d'éducateurs? Combien de pères, combien de mères, combien d'instituteurs et d'institutrices se préoccupent de préparer la jeunesse à ce qui est la vocation du plus grand nombre?

Aussi, voyons-les à l'œuvre.

Le premier souci de la plupart des jeunes mères, c'est de calmer leurs pouspous avec des drogues qui atrophient leurs forces physiques, leur intelligence et leur volonté, quand elles ne les tuent pas. Plus tard, elles les font "tenir tranquilles" par une méthode mixturée de taloches et de bonbons qui, en gâtant leur estomac, oblitèrent en eux le sens de la justice et fausse irrémédiablement leur conscience en leur faisant perdre la juste notion de la gravité des fautes, de la hiérarchie des vertus.

Qu'on ne m'accuse pas de trivialité. Dans une page magistrale où il étudie la formation des monarchies et l'éducation des rois, Joseph de Maistre fait cette réflexion profonde, dont seul un sociologue chrétien et père de famille peut comprendre toute la portée: "Tel homme pourra triompher de la plus violente passion à trente ans, parce qu'à cinq ou six on lui aura appris à se passer volontairement d'un joujou ou d'une sucrerie."

C'est toute l'éducation de la volonté, la formation de l'esprit de sacrifice et de renoncement, la lutte contre la concupiscence, la prédominance de l'esprit sur la chair. Combien de parents y songent?

Quelles notions d'ordre, quel respect de l'autorité acquièrent les enfants, lorsque le père commande une chose, la mère une autre; que l'un et l'autre multiplient des ordres qu'ils ne font pas exécuter; que le père sape l'autorité de la mère, que la mère apprend à l'enfant à mentir à son père?

Et quel sens de dignité se développe chez l'enfant qui entend chaque jour le père et la mère se chamailler, se contredire, se moquer l'un de l'autre, ou qui les voit se prodiguer, dans les intervalles, les témoignages d'une tendresse sans discrétion, quand elle n'est pas sans pudeur?

Et quel amour de la vérité, quelle fermeté morale, quelle intégrité d'esprit s'inculqueront dans le cœur et l'âme d'enfants plus sévèrement punis pour une

étourderie, pour une potiche brisée, pour une robe salie ou déchirée, que pour le mensonge, la désobéissance, l'insolence grossière?

Quel amour du travail, de l'effort persévérant, de la discipline, croitra chez des bambins à qui l'on supprimera des heures d'étude pour les "mener aux vues" ou guérir les suites des goinfries permises et encouragées par les parents?

Quel patriotisme, quel sens social s'éveilleront dans l'esprit d'adolescents qui n'entendent parler au foyer que de choses triviales, de potins d'usine ou de salon, d'argent ou de politique, selon le milieu et la hiérarchie sociale?

Quels goûts sérieux et intelligents se développeront dans les foyers où la lecture du journal à grosses nouvelles, les parties de cartes et la boîte à musique complètent le cycle des amusements?

Et comment l'égoïsme, la frivolité et l'amour des jouissances faciles ne seront-ils pas le produit nécessaire d'une telle éducation, qui est malheureusement celle d'un trop grand nombre de familles, dans toutes les couches sociales?

Entrons maintenant à l'école.

Tout d'abord, persuadons-nous bien qu'aucune école aucune méthode, aucun instituteur, aucune communauté, aucun clergé, ne peut remplacer complètement l'éducation familiale. La formation première de l'enfant, celle d'où dépend sa vie morale, individuelle et son action sociale, c'est la tâche assignée par Dieu à nous, pères et mères; nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de nous en départir. Tout au plus l'instituteur peut-il prolonger l'action des parents, et l'atténuer dans le bon et le mauvais sens. Qu'en est-il chez nous? Un peu tout cela.

L'ensemble de nos écoles primaires est, comme dans la plupart des pays modernes, sous la direction de l'Etat; et c'est peut-être la pire et la plus absurde des hérésies de notre temps. Si l'Etat est incapable de régler la question ouvrière, de répartir en dernier ressort les conflits du capital et du travail, à cause du facteur moral qui s'y pose sans cesse— M. l'abbé Fortin vient de le démontrer d'une manière saisissante— l'Etat est encore plus incapable de présider à la formation des intelligences, des cœurs et des volontés, de réprimer les tendances mauvaises de la nature, de développer les ressources particulières de chaque être humain en friche. Or c'est là toute l'éducation. Le reste n'est qu'accessoire.

Les gouvernements chez nous comme ailleurs, en s'emparant des fonctions éducatives, y ont nécessairement apporté les méthodes uniformes et généralisatrices seules il peut appliquer et qui sont précisément contraires à toute bonne éducation. Entraînés par l'engouement moderne pour la spécialisation et l'enseignement si faussement appelé "pratique" ils ont multiplié les matières enseignées sans aucun égard à la compétence des instituteurs, à la réceptivité intellectuelle des enfants, à leur milieu économique et social. A plus forte raison, le souci de la formation morale est-il absent de leurs préoccupations. Sans doute, les pouvoirs publics n'en sont pas rendus chez nous à chasser Dieu de l'école: mais on y arrive, sans y penser, par l'élimination graduelle et constante de l'éducation religieuse et morale au profit de toutes les autres matières du programme; disons plus juste; par la substitution de l'enseignement à l'éducation.

Pour juger à quel point nous nous sommes laissés entraîner à cet endroit, il suffit de se rappeler qu'il n'y a pas deux ans encore, un prêtre, nanti d'une haute fonction officielle, a pu écrire sous sa signature, dans un grand journal populaire et sans soulever de protestations, qu'il serait opportun de restreindre davantage

les rares et courtes heures consacrées au catéchisme, afin de faire place à je ne sais plus quelle autre matière plus "pratique".

Comment! On dit avec raison que le danger qui menace le monde, c'est l'absence ou l'affaiblissement des fortes convictions religieuses; on répète à l'envi que pour courber l'égoïsme du riche et dompter la colère du pauvre, il faut réveiller en eux le sens de la justice, de la charité, de la fraternité en Dieu, leur rappeler les vérités fondamentales de la religion et les conséquences morales et sociales qui en découlent! Fort bien; mais alors n'est-il pas d'une suprême importance d'inculquer ces notions, ce sens religieux dans les cerveaux et dans les cœurs au moment même où tout l'homme est en pleine formation?

Pères et mères, éducateurs, hommes d'oeuvre, ne l'oubliez pas: l'enfant a tout autant besoin, pour le développement de son intelligence et la formation de son tempérament moral, du lait vivifiant de la Religion, que son corps réclame en naissant le lait maternel.

Je proclame hardiment cette élémentaire vérité: la formation religieuse et morale devrait être la base de tout l'enseignement et la matière primordiale de tout programme. La religion prime la science.

Mais au moins, me dira-t-on, dans nos multiples maisons d'enseignement dirigées par les communautés religieuses, la situation est sauve, la religion et la morale s'y enseignent à profusion, d'aucuns prétendent même qu'on en abuse: Et! bien, non; ayons le courage de le constater et de l'avouer: là aussi le mal a pénétré, et profondément.

Entraînés par l'exemple, par les exigences des programmes, par les sottes réclamations de parents écerclés et vaniteux, les écoles congréganistes comme les écoles publiques restreignent peu à peu la part de l'enseignement religieux et moral au profit des autres matières de cours. Leurs élèves comme les autres, entrent dans la vie active et sociale forcément imbus de cette notion, fautive mais logique, que la religion est moins importante pour la formation de l'esprit et du caractère que le dessin, la géométrie, la chimie, la botanique, l'analyse logique, et tant d'autres matières indigestes et indigérées; et partant, que la religion n'a pas grand'chose à voir à leur vie professionnelle et sociale.

De cet enchaînement de causes et d'effets résulte forcément cette pléthore d'égoïstes sociaux, de chrétiens à double conscience, de chefs de famille sans souci de leur premier devoir d'état, et aussi cette inquiétante raréfaction des vocations sacerdotales et religieuses, d'autant plus symptomatique qu'elle se manifeste plus rapidement dans un peuple encore universellement pratiquant.

Et donc, où chercher le remède?

Tout d'abord à l'unique source de force et de rénovation, dans le secours de Dieu, qui ne refuse jamais les grâces de salut aux peuples comme aux individus qui savent prier, s'humilier, se repentir et se ressaisir.

Et le secours de Dieu, dans ses manifestations usuelles, il faut le demander à l'Eglise, à son sacerdoce, aux oeuvres fécondes qu'elle fonde, anime et soutient.

Afin de donner à ma pensée une forme précise et concrète, j'ose formuler un vœu. C'est que l'une de nos admirables communautés de femmes, qui ont prodigué à l'Eglise et à la patrie les trésors de leur foi et de leur abnégation, prenne l'initiative d'une généreuse et intelligente réaction contre le faux système d'éducation qui nous envahit et nous opprime. Oh! s'il pouvait s'ouvrir un couvent où quelques fillettes iraient chercher, avec un régime de vie simple et sain, une for-

te éducation morale, également simple et saine, où elles apprendraient à bien lire et à bien écrire — ce qu'un grand nombre d'entre nous ne savent plus— à compter exactement, à cuisiner, à coudre et raccommoder leur linge; où elles prendraient également des notions vécues et habituelles de savoir-vivre, de bonne tenue, de modestie; où des lectures à la fois pieuses et intelligentes leur donneraient d'exactes notions sur le rôle de l'Eglise et de la famille, sur leur patrie et son histoire; où enfin, on les préparerait graduellement à leur rôle de mère; oui, si telle maison bénit de Dieu, remplie de bon sens et purifiée de fausse et encombrante érudition se fondait sans souci des programmes, des diplômes, des modes, des engouements et des rivalités de boutique, elle aurait, je crois, un très grand succès et, ce qui importe davantage elle ne tarderait pas à prolonger son action dans les foyers régénérés dont elle serait la pépinière.

Ce vœu, je l'adresse également,— bien que l'exécution en soit moins urgente peut-être, puisque c'est par la femme qu'on atteint le plus efficacement l'éducation familiale — mais je l'adresse tout de même aux directeurs de collèges et d'écoles pour garçons.

Certes, loin de moi la pensée de vouloir réduire nos programmes d'études à des proportions rudimentaires. Que nos maisons d'enseignement s'efforcent de produire des professionnels instruits et diserts, des compétences techniques de tout ordre, fort bien. Qu'on n'oublie pas toutefois que l'école à tous ses degrés n'a pas pour objet de faire des encyclopédies vivantes— c'est-à-dire, dans la pratique, des ratés, des neurasthéniques, des fruits secs des atrophiés intellectuels, — mais d'éveiller dans chaque enfant ses aptitudes particulières, de lui ouvrir, la porte vers sa carrière naturelle et de lui inculquer le goût du travail, de l'étude et de la discipline intellectuelle. Il importe moins d'enseigner beaucoup de choses, que de bien enseigner les choses essentielles. Et surtout, ce qui importe et presse encore plus que de former des compétences de toutes sortes, sans valeur morale, des "brutes polytechniques" comme les appelait si bien Veillot, c'est de donner à l'Eglise des fils croyants, convaincus et vaillants, à la patrie des citoyens intègres et courageux, à la société des chefs

## ADRIEN FALARDEAU, L.L.C

AVOCAT

EDIFICE QUEBEC RAILWAY

TELEPHONE 2307

## Gastonguay, Gastonguay & Giroux

ARPENTEURS, GEOMETRES  
INGENIEURS

Bureaux: Edifice Morin

111 Côte de la Montagne

Se chargent de tout genre d'arpentage, en ville et en dehors de la ville.

TELEPHONE 3897

de famille soucieux de leur devoir et conscients de leur responsabilité.

Prêtres du Christ, vous êtes les héritiers par le sacerdoce de ces apôtres héroïques qui ont sauvé la foi et les traditions de nos ancêtres aux jours sombres de la conquête et de la persécution, aux jours plus dangereux encore de la pénétration insidieuse du protestantisme et de l'anglicanisme, aidez-nous encore à nous sauver.

Dans l'enseignement, par le ministère paroissial, par la direction des âmes, partout, rétablissez dans nos esprits la juste et complète notion de la famille chrétienne infusez dans nos cœurs la volonté ferme d'en accomplir tous les devoirs. J'ose même ajouter: ne détournes point de cette oeuvre essentielle la première et la plus importante des fonctions sociales, même au profit d'oeuvres excellentes mais moins nécessaires, les pères et les mères chargés d'enfants qui ont déjà tant de peine, dans les conditions actuelles du monde, à porter leur lourde charge.

La notion de ces devoirs, elle est encore gravée au coeur des Canadiens et des Canadiennes, descendants de ces humbles paysans sans lettres qui ont sauvé jadis le double trésor de la foi et de la civilisation française en Amérique. Il suffit de réveiller ce sens assoupi de retremper ces énergies latentes et de les diriger vers la solution des problèmes nouveaux.

Par la famille, gardons nos enfants à la race, à la patrie, à l'Eglise, à Dieu.

## LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE,

LIMITÉE

Montmagny, P.Q. Canada

SACHONS NOUS CONNAITRE!

A nos industries nationales, donnons la préférence:

Elles gardent au pays ses capitaux;

Elles font vivre nos ouvriers;

Elles enrichissent nos centres agricoles

Elles agrandissent nos villes;

Elles garantissent notre indépendance;

Elles ont des produits inférieurs à nuls autres.

PREFERONS LES NOTRES!

Notre grande industrie métallurgique et mécanique est en pleine activité.

Demandez le fameux MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", qui sort de nos ateliers, ainsi que les HACHES, marque "NATIONAL", PIQUES, "CANT HOOKS", et autres OUTILS A MAIN fabriqués chez nous.

Achetez notre arrache-patates "National" perfectionné, pour votre prochaine récolte.

Achetez nos CHARRUES, les meilleures qui existent, pour vos labours d'automne.

RESERVEZ-NOUS VOS COMMANDES D'INSTRUMENTS ARATOIRES

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE

LIMITÉE

Montmagny P.Q. Canada